

IICA



PROGRAMME III

ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Lignes d'action pour la coopération

QU'EST-CE QUE L'IICA ?

L'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) est un organisme du système interaméricain qui se spécialise dans l'agriculture. Ses origines remontent au 7 octobre 1942 lorsque le Conseil de direction de l'Union panaméricaine a approuvé la création de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.

L'IICA, à l'origine une institution de recherche agronomique et d'enseignement de deuxième cycle pour les tropiques, se transforma progressivement en organisme de coopération technique et de renforcement institutionnel dans le domaine agro-pastoral en adaptant aux changements et aux nouveaux besoins de l'hémisphère. Cette évolution fut reconnue officiellement avec la ratification, le 8 décembre 1980, d'une nouvelle convention, laquelle stipulait que l'IICA avait pour objectif de stimuler, d'encourager et appuyer les liens de coopération entre ses 29 États membres en vue du développement agricole et du bien-être rural.

Doté d'un mandat ample et flexible ainsi que d'une structure permettant la participation directe des États membres au Conseil interaméricain de l'agriculture et à son Comité exécutif, l'IICA a une présence géographique importante dans tous les pays membres afin de répondre à leurs besoins en coopération technique.

Les apports des États membres et les rapports que l'IICA entretient avec 12 pays observateurs, ainsi qu'avec de nombreux organismes internationaux, lui permettent de canaliser d'importantes ressources humaines et financières vers le développement agricole de l'hémisphère.

Le plan à moyen terme 1987-1991, document normatif qui indique les priorités de l'Institut, met l'accent sur des actions visant à la réactivation du secteur agro-pastoral comme élément central de la croissance économique. Dans cette optique, l'Institut accorde une importance particulière au soutien et à l'encouragement d'actions destinées à moderniser la technologie agricole et à renforcer les processus d'intégration régionale et sous-régionale.

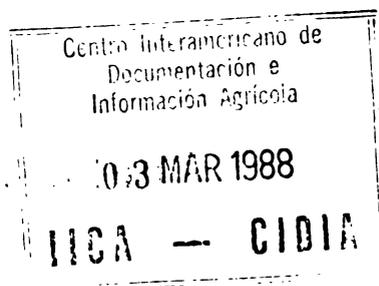
Pour réaliser ces objectifs, l'IICA concentre ses activités dans cinq domaines fondamentaux qui sont : analyse et planification de la politique agraire, développement et transfert de technologie, organisation et administration du développement rural, commercialisation et industrie agricole, santé animale et santé végétale.

Ces champs d'action reflètent dans le même temps les besoins et les priorités établies par les pays membres eux-mêmes ainsi que les sphères d'activité dans lesquelles l'IICA concentre ses efforts et ses capacités techniques, tant sur le plan des ressources humaines et financières que sur le plan des rapports avec d'autres organismes internationaux.

Les pays membres de l'IICA sont : Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, États-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

Les pays observateurs sont : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Israël, Japon, Portugal, République de Corée, Égypte, Espagne,

IICA



PROGRAMME III

ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Lignes d'action pour la coopération

00001398

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. LES ORIENTATIONS DU PLAN À MOYEN TERME 1987-1991	1
II. PROBLÈMES ACTUELS	4
III. OBJECTIFS	10
IV. STRATÉGIE	12
V. RESSOURCES DISPONIBLES ET PROJETS	23



PRÉSENTATION

Le Plan à moyen terme 1987-1991, approuvé par les pays membres à la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, tenue à Mexico du 27 au 29 octobre 1986, confie aux programmes de l'IICA un rôle central dans l'action institutionnelle, en signalant que ceux-ci « constituent le principal instrument de mise en œuvre de la politique de concentration des efforts et de leadership technique que l'IICA adopte pour la période 1987-1991, et le cadre naturel pour délimiter les compétences de l'Institut et concerter les actions au niveau régional et national ».

Par ailleurs, le plan à moyen terme établit une série de critères et de principes généraux régissant le fonctionnement des programmes et décrit ensuite dans les grandes lignes chacun des cinq programmes approuvés :

- Programme I : Analyse et planification de la politique agricole
- Programme II : Développement et transfert de technologie
- Programme III : Organisation et administration du développement rural
- Programme IV : Commercialisation et industrie agricole
- Programme V : Santé animale et santé végétale.

Il convient, à partir des orientations générales tracées par le plan à moyen terme, d'élaborer un document propre à chaque programme qui précise de manière plus détaillée les orientations des actions à réaliser dans chaque cas et la stratégie qui les soutient. Et ce, pour permettre aux pays membres, aux pays

donateurs actuels et éventuels, aux techniciens de l'Institut, aux organismes et aux personnes intéressées d'en avoir une vision plus ample et plus concrète.

Ces documents intitulés « Lignes d'action pour la coopération » font référence aux orientations générales du Plan à moyen terme, exposent les principaux problèmes auxquels se heurtent les objectifs et la stratégie opérationnelle, et dressent la liste des ressources humaines et financières disponibles pour la réalisation des actions proposées.

Martín E. Piñeiro
Directeur général

I. LES ORIENTATIONS DU PLAN À MOYEN TERME 1987-1991 ¹

Le Plan à moyen terme (PMP) 1987-1991 est le document par lequel les pays membres – par l'intermédiaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – établissent les grandes lignes de l'action à réaliser par l'IICA au cours de la période visée, compte tenu des objectifs permanents de l'Institut et des questions prioritaires dans la région américaine.

Les « lignes d'action pour la coopération » des cinq programmes définis dans ce plan doivent donc avoir pour cadre de référence les objectifs, la stratégie générale et les recommandations spécifiques visant les programmes prévus dans le plan à moyen terme pour cette même période.

1.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux fixés pour l'action de l'IICA consistent à « stimuler, encourager et soutenir les efforts des États membres : pour renforcer le développement du secteur agro-pastoral dont la double vocation en tant que facteur de croissance économique est de produire des denrées alimentaires aux fins de consommation intérieure et de constituer la principale source de devises ; pour accroître la modernisation et augmenter la productivité du secteur agro-pastoral ; et pour faire avancer le processus d'intégration régionale ».

¹ « Plan à moyen terme 1987-1991 », IICA, approuvé par le Conseil interaméricain de coopération pour l'agriculture à sa troisième réunion extraordinaire tenue à Mexico, Série Documents officiels n° 35, 1986.

Il est signalé par ailleurs qu'il faudra, à cette fin, « définir des stratégies de production, de commercialisation et de transformation des matières premières tendant à augmenter la mise en valeur de la production agro-pastorale, à relancer la participation et à servir la justice économique », « favoriser l'incorporation de technologies afin de maintenir les avantages et la compétitivité, dans la plus grande équité en ce qui concerne la répartition des bienfaits et la conservation des ressources naturelles », et « encourager des actions communes qui favorisent l'utilisation optimale des ressources disponibles ainsi que la complémentarité en matière de production et de commerce ».

1.2 Stratégie générale

Le plan à moyen terme, pour réaliser ses objectifs, présente une stratégie en quatre volets :

- a. Concentrer les efforts et le leadership technique dans un nombre restreint de domaines dont l'importance est vitale pour les pays membres.
- b. Accorder la priorité aux fonctions et aux formes d'action pour lesquelles l'Institut se trouve mieux placé que d'autres organismes en raison de ses antécédents.
- c. Adapter sa structure opérationnelle afin de compter, d'une part, sur une haute capacité technique concentrée dans les domaines visés par les programmes et, d'autre part, sur une organisation décentralisée et souple.
- d. Accroître la disponibilité des ressources extérieures et optimiser leur utilisation.

1.3 Principes régissant le fonctionnement des programmes

Le plan à moyen terme 1987-1991, dont les programmes constituent le principal instrument de concentration des efforts et de leadership technique ainsi que le cadre naturel pour la délimitation des compétences de l'IICA, établit pour ces mêmes programmes les règles de fonctionnement exposés ci-après :

- Concentrer les efforts dans un nombre restreint de domaines, choisis en fonction de leur importance, du rôle privilégié que peut jouer l'IICA et de la portée des actions.
- Faire preuve de leadership technique et entreprendre des actions innovatrices en mettant sur pied un groupe technique présentant les plus grandes qualifications, qui fera des recherches, qui tiendra des réunions professionnelles et qui lancera des publications utiles dérivées de ses travaux, en restant toujours ouvert à l'échange d'expériences avec les pays membres.
- Favoriser la mobilisation des ressources techniques nationales, en faisant davantage appel aux compétences techniques nationales dans le cadre de réseaux de coopération et d'échanges réciproques.
- Mettre l'accent sur la complémentarité avec les autres organismes et centres internationaux, pour amener une plus grande efficacité et pour les rapprocher des pays de la région.
- Accorder la priorité à la préparation et à la mise en œuvre de projets multinationaux et d'autres actions de coopération qui font intervenir plusieurs pays membres, afin de trouver une solution globale à des problèmes communs.

Pour réaliser cette stratégie, le plan à moyen terme prévoit une série de modifications organisationnelles visant les programmes :

- Diminution du nombre de programmes, de 10 à 5.
- Création de directions de programmes rattachées au bureau central, dotées d'une structure propre minimale et ayant des attributions plus grandes (tout spécialement dans l'administration des projets multinationaux), qui ont pour responsabilité d'assumer le leadership technique et de veiller à la qualité des actions réalisées dans le cadre du programme.
- Modification des procédures d'affectation des ressources humaines, visant à garantir la présence d'un personnel stable et exercé à la conception et à l'élaboration de projets, le personnel technique spécialisé étant provisoire et lié à la durée des projets spécifiques.

II. PROBLÈMES ACTUELS

Le développement économique et social de l'Amérique latine et des Antilles au cours des trois dernières décennies a légué une situation telle qu'il convient de repenser les stratégies de développement rural mises en œuvre dans la région.

La pauvreté et la marginalisation des paysans dans la prise de décision à l'échelle nationale ainsi que l'analphabétisme touchent encore de vastes secteurs de la population rurale en Amérique latine et aux Antilles ; dans bon nombre de pays, ces problèmes tendent à s'aggraver.

Selon les estimations de la Banque mondiale, environ 60 p. 100 de la population rurale en Amérique latine peut être qualifiée de pauvre. On signale aussi que le taux de croissance de la production agro-pastorale au cours des cinq premières années de la présente décennie atteint à peine 2,1 p. 100, contre 2,4 p. 100 dans les années 70. Ce ralentissement du secteur agro-pastoral est dramatique, à la lumière surtout du taux de croissance annuel de la population qui est de l'ordre de 2,4 p. 100.

La situation qui vient d'être décrite est le résultat de la mise en œuvre, pendant trois décennies, de stratégies de développement rural qui se sont révélées incapables de surmonter les obstacles structurels.

Des objectifs exprimés en termes d'augmentation de la production et de la productivité ne pourront être atteints si la majorité de la population rurale n'a pas accès à la terre, aux crédits, aux technologies appropriées, si elle n'a pas des niveaux de salaire justes, si des prix adéquats ne sont pas établis pour ses produits et ses facteurs de production et si elle n'a pas la possibilité d'intervenir dans la définition de ses propres projets.

La pauvreté rurale actuelle est attribuable entre autres à une structure foncière caractérisée par une concentration élevée des ressources au sein d'un nombre restreint d'exploitations de taille moyenne et grande, alliée à la parcellisation des petites propriétés. La pauvreté rurale en Amérique latine et aux Antilles se manifeste surtout chez les travailleurs sans terre, les métayers et les petits producteurs. Cette situation se traduit par des taux peu élevés de nutrition chez la population, par un faible accès aux services éducatifs et sociaux de base, par des ressources technologiques limitées, par un capital restreint et par l'incapacité de l'activité agro-pastorale à assurer la survie.

L'Amérique latine et les Antilles doivent formuler de nouvelles stratégies de développement rural qui prennent en compte les problèmes et les intérêts des couches pauvres de la population rurale en aménageant des mécanismes de participation.

Ce développement se concrétisera si les paysans et les travailleurs ruraux ont accès aux moyens de production et augmentent leurs capacités sur le plan de l'organisation et de l'éducation, de manière à pouvoir organiser leurs propres projets et à se donner le pouvoir de négociation qui, à toutes fins pratiques, leur a fait défaut jusqu'ici.

Organisation, accès à la propriété en ce qui concerne les moyens de production, formation, participation et capacité d'auto-gestion pour les secteurs pauvres du monde rural, voilà les ingrédients indispensables aux nouvelles stratégies exigées par le développement rural de la région. Sans eux, les politiques visant à augmenter la production agricole, à incorporer de nouvelles technologies, à relever le niveau de vie de la population rurale, à créer des réseaux plus souples de commercialisation et à fournir des lignes de crédit à la petite unité agro-pastorale seront vouées à reproduire les limitations endémiques du développement rural traditionnel, qui ont abouti au paternalisme, à une plus grande dépendance des couches pauvres de la population rurale, au refus ou à l'abandon de projets coûteux ainsi qu'à la promotion d'ensembles technologiques qui ne cadrent pas avec les besoins et la logique de la production rurale.

Étant donné la présence, d'une part, d'un secteur moderne et technicisé, et, d'autre part, d'un secteur traditionnel caractérisé par le retard et la pauvreté, dont les possibilités d'accès aux facteurs de production nécessaires au développement agricole et au bien-être rural sont différentes, les pays concernés doivent mener des actions spécifiques qui permettront d'organiser les secteurs les plus démunis. Ainsi, ces derniers pourront eux aussi atteindre des niveaux de développement et de bien-être plus élevés en profitant des stimuli économiques que constituent le crédit, les

innovations technologiques et les autres programmes s'inscrivant dans le cadre de l'action de l'État et de la société.

Grâce à la mise en œuvre de stratégies destinées spécifiquement aux secteurs ruraux les plus pauvres et les plus arriérés, les bienfaits de la croissance économique amenée par la nouvelle technologie seront répartis de façon équitable et sans distorsions sociales.

C'est donc dire que la lutte contre la pauvreté ne saurait continuer de se fonder sur des stratégies de développement qui cherchent uniquement à augmenter la production et la productivité. Il convient d'aborder le problème en appliquant les principes fondamentaux de justice et d'équité à la répartition du pouvoir économique et à la participation civique et politique, qui se traduit par la possibilité pour la population rurale pauvre de se donner un pouvoir de négociation et de participer aux processus décisionnels.

S'il est certain que les pays font des efforts pour concevoir, formuler, mettre à exécution et évaluer des politiques, programmes et projets visant à éliminer la pauvreté rurale, il reste toutefois des facteurs qui viennent restreindre considérablement l'impact de ces mesures. En voici les principaux :

- a. Formulation de stratégies et de politiques de développement visant à éliminer la pauvreté rurale

Les analyses traditionnelles qui ne s'adaptent pas aux conditions auxquelles elles s'appliquent, et les analyses axées sur les effets plutôt que sur les causes dénaturent le problème. Résultat : il n'y a ni formulation ni mise en œuvre de solutions appropriées faisant intervenir la population, et il n'y a pas non plus d'instruments propres à

définir et à réaliser de manière coordonnée des actions visant à encourager et à renforcer les organisations de petits producteurs.

b. Conception, formulation et gestion de programmes et de projets de développement rural

La tendance à choisir les régions destinées à recevoir les projets selon des considérations conjoncturelles ou politiques en faisant abstraction de l'analyse d'indicateurs qui hiérarchisent véritablement et justifient l'investissement de ressources toujours plus rares ainsi que la formulation de solutions purement théoriques ne faisant pas intervenir les bénéficiaires viennent réduire les chances de succès des projets. Cela a contribué au coût élevé des programmes et des projets mis en œuvre dans les divers pays, pour ce qui est du nombre des bénéficiaires, en raison de l'application à des populations géographiquement dispersées des schémas de couverture individuelle, en raison des dépenses limitées, ce qui augmente les coûts financiers ainsi que les coûts de mise en œuvre.

c. Prestation intégrée et opportune, par le truchement du système institutionnel, de services essentiels à la population rurale

Des mécanismes efficaces de coordination institutionnelle permettant de surmonter les conflits concernant les champs d'action, les priorités, les clientèles, les modalités et les responsabilités sont absents. Par ailleurs, la réalisation des actions revêt souvent un caractère paternaliste, et la population rurale se trouve donc de plus en plus tributaire des institutions chargées de son développement.

- d. **Pénurie dans le secteur agricole publique de compétences susceptibles de comprendre et d'affronter le problème de la pauvreté rurale**

Les lacunes de la formation universitaire, qui trouvent leur origine dans le manque de documentation, font que l'on utilise des notions et des modèles mis au point dans des conditions différentes, ce qui explique la faible capacité d'analyse systématique en ce qui concerne les questions techniques et administratives ainsi que la gestion et les services. Cet état de choses est aggravé par le fait que les institutions ont tendance à affecter à la réalisation des activités en milieu rural le personnel ayant la formation universitaire la moins poussée.

- e. **Faible capacité du secteur public à incorporer des modèles nouveaux de gestion tant dans la prestation de services que dans les entreprises paysannes**

Peu d'importance est accordée aux recherches sur les modèles nouveaux d'organisation des producteurs et d'administration des formes coopératives de production. Sont notoires aussi l'absence de systématisation et de diffusion des expériences accumulées jusqu'ici, ainsi que la faible couverture et portée des actions de coopération technique et financière visant à favoriser et à renforcer les formes coopératives de production, à les organiser et à faire participer les coopérateurs aux décisions qui les touchent.

III. OBJECTIFS

Le programme a pour but d'aider les États membres à renforcer leur capacité de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets de développement rural par l'intermédiaire des organismes chargés de réaliser ces actions. L'accent sera mis sur la coopération technique destinée à :

- cerner les problèmes qui affligent les populations rurales pauvres ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des politiques destinées à lutter contre la pauvreté rurale ;
- améliorer le fonctionnement des systèmes institutionnels liés au développement rural et à viser la prestation de services complets à la population ;
- renforcer la capacité de préparer et de gérer des programmes ou projets de développement rural avec la participation des bénéficiaires ;
- réaliser des actions qui encouragent et renforcent les organisations de producteurs et à améliorer la gestion des entreprises.

La hiérarchisation des champs d'action doit amener les processus de développement à prendre en compte les intérêts et les problèmes des populations rurales pauvres et à favoriser l'autodéveloppement de ces dernières (moyens de production, formation, recherche et assistance technique, commercialisation, crédit et infrastructure de base). Il faudra également faire en sorte que ces secteurs puissent réduire sinon éliminer leur marginalisation, afin qu'ils prennent en main de manière autonome leurs propres projets, qu'ils canalisent l'appui disponible en vue de la formation technique et commerciale et qu'ils développent leur esprit de participation.

Objectifs spécifiques

- a. Coopérer sur le plan technique avec les pays membres pour qu'ils réalisent des politiques appropriées en matière de développement rural ainsi que des programmes et des projets destinés à résoudre les problèmes des petits producteurs et de leurs organisations. Des efforts seront faits pour aménager des systèmes intersectoriels au sein de l'administration publique et pour diffuser systématiquement les expériences accumulées dans la région, en ce qui concerne non seulement la conception, la formulation et l'administration de projets mais aussi la formation et la participation des paysans.
- b. Consolider des actions spécifiques de développement rural grâce au Fonds spécial de développement agro-pastoral (FSDA), afin de créer des conditions propices à l'instauration de fonds nationaux venant appuyer l'exécution des œuvres d'infrastructure et les plans de production mis en œuvre par des agences publiques et privées dans les pays membres.
- c. Mettre au point des méthodes appropriées pour transférer des techniques et des connaissances pratiques aux promoteurs et aux éducateurs ruraux, pour que les programmes de formation des paysans permettent aussi l'alphabétisation, conformément aux besoins réels des organisations de petits producteurs.
- d. Former des techniciens à divers paliers pour développer des compétences en gestion des opérations et en gestion financière, en coordination interinstitutionnelle, en organisation, en participation, en formation et en méthodes de suivi et d'évaluation liées à l'administration de programmes et de projets.

- e. Diffuser dans le secteur public les réalisations des organisations non gouvernementales (ONG) en matière de méthodes de participation, d'organisation et de formation paysanne. Un appui sera accordé aux ONG pour augmenter leur capacité de fonctionnement dans la mise en œuvre de programmes et projets de développement rural.

IV. STRATÉGIE

4.1 Lignes générales

Le « Programme d'organisation et d'administration du développement rural » (PROADER) a pour stratégie d'appuyer les pays dans les domaines où les difficultés sont les plus nombreuses, pour que les institutions nationales étendent aux petits producteurs, de manière opportune et systématique, leurs services d'appui et pour fournir des méthodologies appropriées en vue de leur formation et de leur participation.

La coopération technique de l'IICA dans le cadre du PROADER consiste surtout à renforcer les institutions des pays membres qui œuvrent dans le secteur des réformes non consolidées et dans le secteur des minifondistes, en tenant compte du fait que les petits producteurs ont besoin de l'appui concerté et coordonné non seulement des divers organismes d'État mais aussi des organisations non gouvernementales.

La stratégie du PROADER consiste essentiellement à appuyer les initiatives des divers pays en ce qui concerne les politiques, les programmes et les projets visant à surmonter les problèmes des petits producteurs. À cette fin, l'accent sera mis sur les activités suivantes :

- **Renforcement institutionnel** visant à définir des politiques et des systèmes d'administration publique permettant d'institutionnaliser de manière coordonnée des programmes et des projets de développement rural.
- **Élaboration, adaptation et diffusion** de méthodologies de formation paysanne.
- **Formation en gestion et en administration** de projets de développement rural.
- **Consolidation des actions de développement rural** avec des appuis venant faciliter, à point nommé, la prestation de services permettant d'articuler le renforcement des organisations de petits producteurs.

4.2 Domaines où se concentreront les actions

L'expérience acquise dans le cadre de la réforme agraire, de la colonisation, du développement de la communauté, du développement rural intégré, des mesures prises pour assurer l'approvisionnement alimentaire, ainsi que les connaissances sur le seuil critique de pauvreté aident à cerner les besoins en coopération technique des pays et de leurs institutions d'appui au niveau gouvernemental, ou des ONG et des organisations de petits producteurs.

Dans une optique multinationale, on considère que les domaines dans lesquels les programmes se concentreront en priorité correspondront à la série de besoins communs des divers pays en matière de définition et de mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets de développement rural. Dans ce sens, un appui sera consenti en réponse à des demandes concrètes émanant des pays qui souhaitent surmonter des difficultés précises.

Le PROADER accordera une attention spéciale aux trois domaines décrits ci-après :

4.2.1 Renforcement des institutions gouvernementales et des organisations privées de développement

Dans ce domaine, le PROADER délimite des champs de coopération pour des organismes publics et privés afin de faciliter la réalisation de politiques et de programmes de développement rural dans le cadre de systèmes intersectoriels d'administration publique venant appuyer des programmes et des projets de développement rural. Ces champs de coopération sont :

- a. **Systématisation et diffusion des expériences accumulées dans le cadre de programmes et de projets de développement rural**

La systématisation des expériences accumulées dans la conception, la formation et l'administration de programmes et de projets de développement rural se traduira par un matériel technique et didactique permettant essentiellement de dégager les processus, les ajustements et les réalités propres aux sous-régions (zone des Antilles, zone centrale, zone sud et zone andine). Elle proposera dans le même temps une réflexion sur les différents modèles servant à la mise en œuvre de programmes et de projets concrets, à la réalisation des objectifs et des buts fixés et sur leurs effets sur la population cible. Leur analyse permettra de mettre au point de nouveaux modèles à la fois plus rentables et plus performants, contribuant par là à renforcer la capacité technique et le fonctionnement des institutions gouvernementales et non gouvernementales qui encouragent le développement rural.

- b. Systématisation et diffusion des expériences liées à la formation, à l'organisation et à la participation des paysans**

La systématisation d'expériences types acquises en matière de formation et de participation des petits producteurs organisés permettra de cerner les méthodes de formation qui ont eu un impact important, tant sur le plan de la qualité des résultats que par l'amplitude de leur couverture, pour faciliter l'accès aux connaissances, le développement des compétences et la promotion de processus de formation autogestionnaire.

Cette systématisation a pour but d'évaluer les diverses formes que prennent la formation et la participation non seulement des organisations de petits producteurs mais aussi des agents extérieurs ne faisant pas partie de la communauté, tout particulièrement aux étapes de programmation et de réalisation des programmes et projets. Cette activité objective sera le point de départ, pour les techniciens, les spécialistes et les organisations de producteurs, d'une réflexion visant à orienter la conception et l'élaboration de nouveaux modèles de programmation et d'exécution des programmes et projets de développement rural axés sur la participation et sur la décentralisation des institutions.

- c. Conception, formulation et consolidation des politiques, programmes et projets de développement rural**

Le rapport institutionnel qui émanera des activités décrites ci-dessus, avec son analyse et ses conclusions, sera mis au service des pays qui en feront la demande, en ce qui concerne tant la définition et la consolidation des politiques que la conception, la formulation et la gestion des projets de

développement rural. Si l'ensemble des politiques et des programmes doit nécessairement être au service des institutions gouvernementales, l'ensemble des programmes et projets peut servir à la fois aux institutions gouvernementales et aux organisations privées. Vu l'expérience multinationale de l'IICA, il est possible d'accorder un appui aux gouvernements en matière de planification et/ou d'exécution des politiques, programmes et projets liés à la décentralisation de l'administration publique, à l'administration de services agraires, au développement rural, au développement de l'agriculture aux fins de consommation intérieure, à la création d'emplois, tous facteurs qui ont déterminé les différents modèles de développement rural que l'on connaît aujourd'hui.

d. Structuration et institutionnalisation de systèmes d'administration de programmes et de projets

Pour faire progresser les activités des programmes et projets de développement rural, il convient de structurer et d'institutionnaliser des systèmes de programmation et d'administration portant sur l'exécution ainsi que le suivi et l'évaluation. Ces systèmes seront nécessairement accompagnés de processus d'information qualitatifs et quantitatifs et de la définition de schémas d'organisation et de fonctionnement au niveau sectoriel et intersectoriel qui permettront l'exécution efficace des projets. Fort de son expérience, l'IICA offre sa coopération pour le développement méthodologique de cet exercice de systématisation en vue de l'apprentissage sur le tas et du relèvement du niveau technique de l'administration des projets.

- e. Renforcement des ONG en vue de la conception, de la formulation et de la réalisation de programmes et projets de développement rural

L'Amérique latine et les Antilles sont tenues de concevoir de nouvelles stratégies de développement rural. Ces dernières doivent refléter les intérêts et les problèmes des populations rurales pauvres, qui constituent à la fois l'objectif principal et l'objet premier des actions menées en matière de développement rural. Ces stratégies permettront, par l'aménagement de mécanismes de participation, d'assurer l'autodéveloppement et l'autogestion dans la mesure où les paysans et les travailleurs ruraux réussiront à relever leur capacité d'organisation et leur niveau d'éducation, et donc à organiser leurs propres projets et à se donner un pouvoir de négociation.

Sans l'organisation et la participation des paysans, les politiques destinées à augmenter la production agricole, à incorporer de nouvelles technologies, à relever le niveau de vie de la population rurale, à créer des réseaux et des mécanismes souples de commercialisation et à promouvoir de nouveaux concepts de fonctionnement du crédit destiné aux petits producteurs agro-pastoraux ne pourront surmonter les contraintes auxquelles s'est heurté jusqu'ici le développement rural.

Les ONG, qui appuient des projets intéressant la communauté paysanne dans les différents pays, comprennent bien les divers aspects de la réalité sociale, économique et politique de ce secteur. Elles représentent donc une solution institutionnelle pour la mise en œuvre de modèles axés sur la formation et la participation organisée des paysans à des programmes et à des projets de développement rural. Dans cette perspective, l'IICA, par l'intermédiaire du

PROADER, vise à stimuler le renforcement institutionnel des ONG, en unissant ses efforts aux leurs dans les sphères d'activité suivantes : a) apport et systématisation de méthodologies d'alphabétisation et de formation, sur le mode participatif, à partir d'activités de production et d'organisation ; b) récupération et promotion d'expériences locales de planification et de coordination intersectorielle menées au sein des groupes de base ; c) systématisation, diffusion et mise en pratique de la conception du développement rural et de méthodologies appropriées servant à concevoir, à administrer et à évaluer des projets et des modèles de mobilisation des ressources financières.

4.2.2 Formation de techniciens et de promoteurs ruraux en matière de conception et d'utilisation de méthodologies de formation paysanne ainsi qu'en matière d'administration de programmes et projets de développement rural

En tant que processus éducatif, la formation a pour but d'offrir au sujet la possibilité de se donner un ensemble déterminé de nouvelles connaissances, aptitudes et compétences lui permettant de transformer en partie la réalité dans laquelle il vit.

En tant que processus de production de connaissances destinées aux unités de production « familiales » de paysans et d'indigènes, la formation a pour but d'augmenter à la fois leur capacité de production et leur aptitude à assurer la gestion, pour leur permettre de garder pour elles une plus grande partie de la richesse créée et pour les encourager à mettre en valeur leur culture et leur histoire.

La formation des groupes les plus vulnérables au sein de la population rurale a les objectifs suivants :

- Augmenter leur participation à la vie politique nationale, afin qu'ils interviennent directement dans le processus décisionnel par l'intermédiaire de leurs organisations.
- Leur faciliter l'accès aux ressources de production.
- Incorporer les unités de production dans le processus de développement de technologies, non seulement à titre de consommateurs mais aussi à titre de demandeurs, et à l'occasion, à titre d'auteurs de propositions technologiques adaptées à une situation précise.
- Augmenter le contrôle qu'ils exercent sur le produit de leur travail.
- Coopérer avec eux dans le cadre du processus d'incorporation et de participation active à l'élaboration d'un projet social, démocratique et nouveau, ce qui signifie les accompagner dans la défense, la récupération, la révision critique et la revalorisation de leur culture et des connaissances systématisées sur le plan social.

Le problème de la formation ainsi que l'élaboration de sa théorie et de ses orientations méthodologiques constituent un champ d'action nécessaire pour le Programme III. Il s'agit de mettre au point un bagage théorique et méthodologique venant orienter la programmation des actions des techniciens chargés de la formation dans les différents projets auxquels l'IICA apporte sa coopération. Il ne faut pas oublier que la formation est un instrument, qu'elle se situe donc dans le contexte d'un projet, sans constituer par elle-même un projet.

Les actions de formation dans le cadre du Programme III peuvent être menées à des niveaux différents :

- La direction du programme pourra entreprendre la réalisation de certaines actions qu'elle juge importantes pour subventionner sélectivement des projets en cours sur le terrain, susceptibles, grâce à la systématisation de ses expériences, de contribuer à fournir des éléments de réponse aux problèmes énoncés auparavant.
- Les projets sur le terrain qui sont menés par les bureaux nationaux pourront solliciter l'appui technique ou financier de la direction du programme en vue des actions de formation réalisées par les instructeurs, les promoteurs et les techniciens.

Dans le premier cas, la direction du programme participe en coordonnant l'exécution des projets, à l'échelle de l'hémisphère, relevant d'un groupe de pays ou d'un seul pays, qui ont pour but de contribuer à résoudre les problèmes auxquels se heurtent à l'heure actuelle les programmes de formation. Ces projets pourraient prendre les formes suivantes :

- Systématisation des expériences innovatrices en matière de formation avec des groupes paysans ou indigènes.
- Appui aux réseaux d'institutions qui œuvrent dans le domaine de la formation paysanne.
- Recherches méthodologiques sur les problèmes posés par la formation paysanne et indigène (méthodes d'alphabétisation, systèmes et moyens de communication, structures de base, stratégie et apports conceptuels servant à analyser les cultures paysannes).
- Mise à l'essai de méthodes qualitatives d'évaluation dans le cadre des programmes de formation.

À l'échelle des bureaux nationaux, le programme pourrait offrir son appui technique et financier aux expériences innovatrices et aux recherches visant à trouver des solutions nouvelles pour les problèmes auxquels se heurtent les programmes de formation paysanne. La coopération de l'IICA dans les divers pays, avec l'appui du programme, contribuera à jeter un regard neuf sur le rôle des paysans et des peuples indigènes dans le développement rural de l'Amérique latine et des Antilles, rôle qui doit être de premier plan et conscient, et sur la fonction de formation en autogestion des organisations de petits producteurs ruraux, qui doit aller au-delà de la simple communication d'informations.

En ce qui concerne la formation des techniciens en vue de la conception et de l'administration de projets de développement rural, le PROADER coopérera avec les organismes publics et privés pour réorienter les programmes de formation de leurs techniciens, principalement ceux qui travaillent sur le terrain, pour organiser des activités de formation sur le tas et pour diffuser et échanger des techniques et des instruments servant à l'élaboration des objectifs, à la préparation, à réalisation, au suivi et à l'évaluation des projets.

En adoptant la modalité de la formation sur le tas, par des réseaux de coopération et d'échange d'expériences, le PROADER entend contribuer à surmonter les difficultés auxquelles se heurtent les projets en cours, surtout lorsqu'il s'agit d'en articuler les composantes, de justifier l'utilisation de ressources et les frais financiers, de formuler des plans de travail, de comptabiliser des objectifs à court et à long terme, de déléguer des responsabilités, d'encourager l'appui institutionnel, d'établir des méthodes de suivi et d'évaluation, et de faciliter la participation réelle des organisations de petits producteurs et leur accès aux services.

4.2.3 Appui visant à consolider les actions de développement rural

Il s'agit ici de canaliser l'appui afin de faciliter la conception, la formulation et la réalisation de projets pilotes qui se conforment à la conception et aux principes de développement rural énoncés dans le Plan à moyen terme pour les actions d'envergure qui contribuent à répondre à des besoins pressants dans le domaine de la production, de la commercialisation et de la transformation, en faisant en sorte que la valeur ajoutée apporte aussi des bienfaits à la population rurale.

Pour faciliter la consolidation des actions de développement rural, il faut surmonter les étapes critiques qui surviennent dans ce processus. À cette fin, on encouragera le **Fonds spécial de développement agricole (FSDA)** qui prévoit, entre autres, fournir un appui conjoncturel pour financer des actions immédiates ou qui auront une grande portée dans l'avenir. Son action viendra renforcer l'instauration de mécanismes de fonctionnement souples et innovateurs dans le secteur public et le secteur privé, ce qui contribuera au développement des organisations de petits producteurs et au développement rural en général. On considère que les ressources du FSDA doivent servir de mécanisme permettant d'attirer un financement supérieur à celui que l'IICA se propose de contribuer sous forme de fonds de départ.

4.3 Relations avec d'autres organismes

Les domaines où se concentrera l'action du PROADER, qui viennent d'être décrits, font intervenir les politiques et les systèmes de l'administration publique, la systématisation des

expériences de développement rural, la conception de méthodologies de formation paysanne, la formation de techniciens en administration de projets de développement rural, le fonctionnement du Fonds spécial de développement agro-pastoral et l'appui à des organisations non gouvernementales liées à des communautés rurales.

Dans le contexte de ces activités, il convient de passer des contrats avec d'autres agences spécialisées à caractère multilatéral, bilatéral, régional, financier, gouvernemental, privé et national, en mettant au point des cadres d'analyse et de réflexion qui aident à traiter les problèmes, en coordonnant les entreprises communes et les accords visant à renforcer les efforts que consentent les pays pour résoudre les problèmes et faire participer les paysans au développement.

La communication avec ces agences se fera au moyen de réunions, à l'échelle nationale et internationale, qui encourageront le développement et la fluidité du processus d'information sur les difficultés et les succès du développement rural. On publiera des recherches et des documents de vulgarisation technique s'adressant au secteur en question, dans une perspective d'intégration permanente, ainsi que des études réalisées par les techniciens dans les domaines spécialisés qui intéressent le développement rural.

V. RESSOURCES DISPONIBLES ET PROJETS

5.1 Ressources financières et projets

D'une manière générale, pour concrétiser les projets, le PROADER a délimité cinq domaines et établi les ressources au titre des quotes-parts pour 1988 et 1989 à 340 000 dollars

américains. Le Programme III a déjà demandé les ressources extérieures qui lui permettront de réaliser ces projets sur le plan multinational, venant appuyer les gouvernements et les régions en matière de renforcement institutionnel, de formation et de consolidation des actions de développement rural.

Deux projets multinationaux, auxquels collabore l'IICA, furent confiés au PROADER, au Secrétariat aux jeunesses rurales et au Projet de formation et d'études sur la réforme agraire et le développement rural (PRACA). Le Secrétariat de coordination est situé au bureau de l'IICA au Honduras. Ces projets pourraient être renforcés grâce à la réorientation dont conviendront les gouvernements des pays concernés pour répondre à la nouvelle problématique à l'échelle de la région et de l'hémisphère. Le montant prévu pour 1988 et 1989 s'élève à 292 000 dollars américains, affectés dans une proportion de 75 % au PRACA ; toutefois, cette somme est constituée à raison de 64 % par des ressources hors quotes-parts dont le débit est lent, ce qui ne convient guère aux programmations soutenues. En outre, des ressources extérieures, que le PROADER demandera tout particulièrement pour la formation de techniciens et d'instructeurs d'organisations de petits producteurs, pourront être constituées en contrepartie.

Dans les divers pays, 27 projets nationaux seront réalisés et il est probable que ce nombre augmentera grâce aux encouragements que l'Institut recevra des gouvernements des pays membres pour continuer de formuler des accords et des projets de coopération. Pour 1988-1989, des ressources de l'ordre de 11,6 millions de dollars américains ont été prévues, constituées à raison de 68,3 % par des ressources extérieures, le restant étant des quotes-parts. Par ordre d'importance dans l'affectation des ressources, laquelle tient compte de l'ampleur des problèmes, la zone sud arrive en tête, suivie de la zone andine, de la zone centrale et de la zone antillaise.

5.2 Ressources humaines

La liste du personnel professionnel international engagé à l'aide des ressources issues des quotes-parts figure au tableau 1. Divers techniciens engagés à l'aide de ressources extérieures pour une période déterminée collaborent en outre aux projets nationaux. Des techniciens nationaux sont également engagés à titre temporaire pour former des équipes spéciales de coopération technique.

TABLEAU 1. PERSONNEL PROFESSIONNEL INTERNATIONAL SPÉCIALISÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT RURAL

NOM	LIEU
ARANIVA, Marco T.	Guatemala
ARGUMEDO, Manuel	Brésil
BAREA, Francisco	République Dominicaine
BAREIRO, José Luis	Pérou
BECKLEY, Dora	Honduras
FLORES, Luis	Honduras
GALLEGOS, Benjamín	El Salvador
GIL DE MURO, Julio	Paraguay
GONZÁLEZ, Roberto	Équateur
JORDÁN, Fausto	Bureau central
MIRANDA, Carlos	Bureau central
MULLEADY, Tomás	Jamaïque
OJEDA, Víctor	Bolivie
ORTIZ EGAS, Jaime	El Salvador
SAMANEZ, Benjamín	Venezuela
SOLÍS, Clara	République Dominicaine

TABLEAU 2. LISTE DES PROJETS DU PROGRAMME III
RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)

TITRE DU PROJET	1988		1989		total
	ordinaires	extérieures	ordinaires	extérieures	
1. Projets relevant de la Direction du programme	304,2	-	304,2	340,1	340,1
Activités de conduite et de promotion des projets du Programme III	100,1	-	100,1	112,3	112,3
Formation de techniciens en conception et en emploi de méthodologies servant à la formation paysanne	53,6	-	53,6	60,0	60,0
Formation de techniciens en administration de projets	30,0	-	30,0	31,9	31,9
Renforcement d'institutions gouvernementales et d'organisations privées qui s'occupent de développement	92,5	-	92,5	101,9	101,9
Appui visant à consolider des actions de développement rural	28,0	-	28,0	34,0	34,0
2. Projets multinationaux confiés à la Direction du programme:	150,8	140,0	290,8	151,9	291,9
Secrétariat interaméricain aux jeunesse rurales (SJR) - République Dominicaine	72,6	-	72,6	73,5	73,5
Formation et études sur la réforme agraire et le développement rural de l'Isfome centre américain et de la République Dominicaine (PRACA) Honduras	78,2	140,0	218,2	78,4	140,0
3. Projets nationaux	1 828,9	5 008,5	6 837,4	1 875,8	2 912,4
					4 788,2

RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)
1989

TITRE DU PROJET

		ordinaires	extérieures	total	ordinaires	extérieures	total
		1988	1989	1988	1988	1989	1988
ZONE I - CENTRE -							
COSTA RICA	Conception, préparation et exécution de projets de développement rural, surtout dans les activités de production non traditionnelles	103,6	-	103,6	106,5	-	106,5
EL SALVADOR	Planification, intégration et évaluation de la production rurale aux fins de gestion des entreprises autogestionnaires et participatives	64,8	12,6	77,4	66,1	13,0	79,1
EL SALVADOR	Formation en organisation sociale de la production aux fins de promotion du développement de l'autogestion des coopératives dans le cadre de la réforme agraire	72,8	-	72,8	72,7	-	72,7
GUATEMALA	Appui au développement rural et à l'organisation paysanne	74,6	-	74,6	76,9	-	76,9
HONDURAS	Appui au programme national de développement rural intégré	68,0	-	68,0	69,9	-	69,9
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Renforcement de la capacité de gestion de programmes et de projets de développement rural	75,2	-	75,2	77,4	-	77,4

RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)		1988		1989			
TITRE DU PROJET		ordinaires	extérieures	total	ordinaires	extérieures	total
ZONE 2 - ANTILLES -							
GUYANA	Amélioration des systèmes de production laitière des petits et moyens producteurs	89,7	-	89,7	90,5	-	90,5
HAÏTI	Organisation des usagers de l'eau pour le développement rural de Léogane Plain	75,4	-	75,4	77,1	-	77,1
ÎLES DU VENT	Appui au développement rural au moyen de l'organisation des producteurs	37,2	-	37,2	38,2	-	38,2
	Dominique	32,6	-	32,6	33,0	-	33,0
	Sainte Lucie	40,1	-	40,1	40,9	-	40,9
JAMAÏQUE	Appui à la gestion du processus de développement rural en Jamaïque et aux Antilles	112,3	-	112,3	113,7	-	113,7
ZONE 3 - PAYS ANDINS -							
BOLIVIE	Renforcement de la gestion des programmes de développement agricole intégré	155,3	-	155,3	165,3	-	165,3

TITRE DU PROJET		RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)					
		1988			1989		
		ordinaires	extérieures	total	ordinaires	extérieures	total
COLOMBIE:	Coopération technique avec le ministère de l'Agriculture et INCORA en matière de formulation et de gestion de projets de développement rural	158,1	164,9	323,0	166,4	164,9	331,3
ÉQUATEUR	Coopération technique en vue du développement rural intégré	54,2	503,5	557,7	55,1	519,9	575,0
ÉQUATEUR	Appui au projet de développement de la Vallée du Yanquilla		40,0	40,0		40,0	40,0
PÉROU	Appui au plan de développement micro-régional dans le département de Puno	76,7	-	76,7	80,5	-	80,5
VIENEZUELA	Appui au plan de développement et de diversification de la production dans des régions vouées à la culture du café	73,7		73,7	74,3		74,3
ZONE 4 - SUD -							
ARGENTINE:	Appui au Secrétariat à l'Agriculture, à l'élevage et aux pêches en matière de formulation et de réalisation de projets de développement rural	63,5	73,6	137,1	66,9	81,9	148,8
BRESIL:	Appui à des programmes de développement rural réalisés par le SUDENE:	198,1	1 624,1	1 822,2	205,0	1 031,9	1 236,9
BRESIL:	Coopération technique avec PROVAR-ZEAS du ministère de l'Agriculture pour des programmes de cultures irriguées		364,5	364,5		380,2	380,2

RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)
1989

TITRE DU PROJET

		1988		1989			
		ordinaires	extérieures	total	ordinaires	extérieures	total
BRESIL	Coopération technique dans le cadre du Programme national d'irrigation (PRONI)	840,2	-	840,2	-	143,6	143,6
BRESIL	Coopération technique avec le Département national des ouvrages contre la sécheresse (DNOCS) en matière d'exploitation et d'entretien de périmètres irrigués	117,1	-	117,1	-	20,0	20,0
BRESIL	Coopération technique avec CODEVASF pour le développement de l'agriculture irriguée	408,1	-	408,1	-	70,4	70,4
BRESIL	Coopération technique en vue de l'élaboration, de l'installation, de la surveillance et de l'évaluation des programmes et projets de développement rural régional	551,4	-	551,4	-	283,6	283,6
BRESIL	Coopération avec le ministère de l'Éducation en vue de définir des stratégies et de mettre en œuvre des politiques d'éducation scolaire et extra scolaire pour les régions rurales du pays	145,5	-	145,5	-	-	-
PARAGUAY	Renforcement du Bureau national de coordination de projets de développement rural	99,6	-	99,6	-	97,3	97,3

TITRE DU PROJET	RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)			
	1988		1989	
	ordinaires	extérieures	total	total
URUGUAY	58,3	163,0	221,3	219,3
URUGUAY	45,1	-	45,1	45,8
Développement agricole régional Renforcement du système institutionnel d'appui au secteur des exploitations rurales	56,3	-	56,3	-
TOTAL	2 283,9	5 148,5	7 432,4	3 052,4
	2 367,8	5 420,2		

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE DE
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.
No.**
- 1 **Plan General del IICA**
 (1970 - español e inglés)

 - 2* **Comisión Asesora**
 (1970 - español e inglés)

 - Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural**
 (1971 - español)

 - 4 **Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva - San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972**
 (español e inglés)

 - 5 **Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura - Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971**
 (español)

 - 6* **Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva - Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973**
 (español e inglés)

 - 7 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva - Washington, D.C. Período: 1962- 1972**
 (español e inglés)

 - 8 **Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva - Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974**
 (español e inglés)

 - 9* **Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva - Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975**
 (español e inglés)

 - 10* **Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis**
 (1976 - español e inglés)

* Epuisé

- 11 Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976
(español e inglés)
- 12* Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar
(1977 -- español e inglés)
- 13* Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977
(español e inglés)
- 14* Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura -- Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977
(español e inglés)
- 15* Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años.
(1977 -- español e inglés)
- 16 Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva -- Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978
(español e inglés)
- 17* Décimoctava Reunión Anual de la Junta Directiva -- La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979
(español e inglés)
- 18 Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva -- México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980
(español e inglés)
- 19 Principales Resoluciones de la Junta Directiva -- Washington, D.C. Período: 1973-1980
(español e inglés)
- 20 Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura -- San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981
(español e inglés)
- 21 Octava Conferencia Interamericana de Agricultura -- Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981
(español e inglés)

* Fpúisó

- 22 rev. Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (1986 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA (1984 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif -- San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 13 – 17 juillet, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)

- 34 Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'agriculture - México, D.F., México, 27-30 octobre, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 35 Plan à Moyen Terme 1987-1991 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 36 Septième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif - San José, Costa Rica, 15 - 17 juin, 1987 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 37 Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 38 Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 39 Programme III: Organisation et Administration du Développement Rural. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 40 Programme IV: Commercialisation et industrie agricole. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 41 Programme V: Santé Animale et Santé Végétale. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987 (français, espagnol, anglais et portugais)

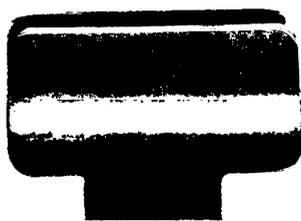
N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant a:

Dirección para la Coordinación de
Asuntos Institucionales
Oficina Central del IICA
Apartado 55 - 2200 Coronado
Costa Rica

Ce document a été édité et publié para la Direction pour la Coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en novembre 1987 et tiré à 100 exemplaires.



INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

Apdo. 55-2200 Coronado, Costa Rica - Tel.: 29-0222 - Cable: IICASANJOSE - Telex: 2144 IICA,
Courrier Électronique EIES: 1332 IICA DG - FACSIMIL 506294741 IICA COSTA RICA